

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 03/07/2017

Date de la convocation:

26/06/2017

Date d'affichage:

27/06/2017

L' an 2017 et le 3 Juillet à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 35

En exercice : 35

Votants : 28

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : Mme HASENFRATZ Rachel, MM : SCHERTZ Christophe, SCHNEIDER Francis

Excusé(s) ayant donné procuration : M. SCHNEIDER Dominique à M. BALL Jean-Claude

Excusé(s) : Mme GARDON Karine, MM : ATZENHOFFER Alphonse, PETER Guillaume, SUSS Charles

Secrétaire de séance :

M. MULLER Jean.

Réf : 047.2017

Vote : A la majorité

Pour : 29

Contre : 1

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Non

047.2017 : Zone d'activité intercommunale sud à Woerth : Vente d'un terrain.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 13 décembre 2016,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°046.2017 en date du 03.07.2017 : « Prix de vente des terrains dans les zones d'activités intercommunales »,

Considérant la demande d'implantation de la société PK Concept de Forstheim, par
Considérant les différentes rencontres entre le gérant de la société et le vice-président de la communauté de communes,
Vu l'avis de l'ADIRA,
Vu l'avis de la commission économie, commerce, artisanat et industrie réunie le 27 juin 2017,
Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Jean-Baptiste KERN,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre, décide :

- **De valider le projet d'implantation de la société PK Concept de Forstheim, entreprise artisanale de couverture-zinguerie, ou de toute autre organisation venant à sa suite aux mêmes fins, sur la parcelle lot n°13 de la zone d'activités Woerth sud, d'une surface de l'ordre de 33,77 ares,**
- **De fixer le prix de vente de ladite parcelle à 2 750 € HT / are,**
- **D'autoriser le président à signer l'acte authentique correspondant,**
- **D'autoriser le président à signer, dans l'attente de l'acte authentique, une promesse de vente au preneur, avec échéance au 31.12.2017, permettant à ce dernier de d'étudier son projet d'implantation et d'assurer le montage financier de l'opération,**
- **D'autoriser au preneur, sur demande expresse, d'effectuer tout relevé ou étude de sol préalable avec remise en état, lui permettant de finaliser ses études d'implantation,**
- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 11/07/2017

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :
13/07/2017